

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 février 2023
Convocation du 21 février 2023

N° 2023_02_019

Objet : Enfance Jeunesse – Espace parents : convention avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE)

Le 28 février 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à VALLON PONT D'ARC, salle de la restauration collective, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jocelyne CHARRON, Max DIVOL Sylvie EBERLAND, Françoise HOFFMAN, Denise GARCIA, Jacques MARRON, Gérard MARRON, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO

Pouvoirs : Claude AGERON à Luc PICHON, Antoine ALBERTI à Jean-Yvon MAUDUIT, Jocelyne CHARRON à Joëlle ROSSI, Max DIVOL à Françoise PLANTEVIN, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Gérard MARRON à Patrice FLAMBEAUX, Maryse RABIER à Guy MASSOT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 25
Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 33
Vote contre : pour : abstention :

Guy CLEMENT, vice-président en charge de l'Enfance et de l'Action Sociale, expose au conseil communautaire que la communauté de communes s'engage dans une politique ambitieuse en faveur de la parentalité.

Afin de répondre à ces ambitions et dans le souci d'offrir à un public élargi un endroit d'échanges, de rencontres et de conseils sur les aspects de la parentalité, « un Lieu Ressources Parentalité » (LRP) est mis en place avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE).

Une convention stipule les modalités de réalisation de ces missions et détermine les lieux de permanences de ces accueils.

Le LRP vise à proposer une offre de services parentalité gratuite, accessible à l'ensemble des parents, quel que soit l'âge de leurs enfants et la configuration de la structure familiale.

Les interventions des dérouleront les matins entre 9h et 12h sur les lieux et endroits retenus ci-dessous :

- Lundi : Orgnac-l'Aven, la maison de pays.
- Mardi : Lagorce, salle des fêtes.
- Mercredi : Vogüé, salle du château.
- Jeudi : Vallon Pont d'Arc, ancien collège

Le LRP sera fermé les premières semaines des vacances scolaires de printemps et d'automne, pendant les vacances d'été et de Noël, ainsi que pour les jours fériés sur un calendrier établi

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 13/03/2023

ID : 007-200039808-20230228-2023_02_019-DE

SLO

La participation de la Communauté de Communes à la réalisation de cette action s'élève à 10 000 euros pour l'année 2023.

Le président demande aux conseillers de se prononcer sur l'approbation de la nouvelle convention et la participation financière requise,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité, des membres présents et représentés,

Approuve les modalités de la nouvelle convention à signer pour une durée de 1 an

Autorise le président à signer la convention et à verser la somme de 10 000 € pour la réalisation de cette action.

Le Président,

Luc PICHON

La secrétaire de séance

Monique MULARONI

